



COMPTE RENDU CGT DU CSE DU 27 AOUT 2019

Chaque année la direction demande une exonération fiscale de plusieurs centaines de milliers d'euro auprès des organismes sociaux concernés par la santé et la sécurité au travail... une demande qui ampute d'autant les recettes de ces organismes sociaux pour la CGT, qui s'est prononcé « contre » a l'occasion d'un CSE le 27 août 2019, et a fait cette déclaration :

« - Le CSE est aujourd'hui réuni pour donner son avis sur la "ristourne trajet".

- Pour les entreprises, les multiples aides, exonérations et subventions ne cessent de se multiplier sans pour cela apporter la moindre preuve de leur utilité sociale, du moins pour les salariés.

- Pour exemple, les milliards du CICE versés aux entreprises ne diminuent pas le chômage mais augmentent les dividendes pour bon nombre d'entre elles.

Concernant le domaine de la santé, aujourd'hui:

- Dans les hôpitaux, les personnels sont épuisés à cause de journées ou des nuits à rallonge alors que des infirmières diplômées sont au chômage, le nombre d'arrêt maladie n'a jamais été aussi important.

- Des patients peuvent rester des heures dans des brancards dans les couloirs des urgences à cause du manque de personnel et de lits.

- dans les EHPAD, les budgets ne permettent pas de répondre en nombre de personnel aux besoins les plus élémentaires des résidents.

- Enfin les déserts médicaux se répandent sans trouver de solutions acceptables et les actes médicaux et médicaments sont de moins en moins bien remboursés.

Pour la CGT l'argent de la sécurité sociale doit servir à ce pourquoi elle a été créée et pour cela, les membres du CSE CGT donnent un avis défavorable à l'attribution de la ristourne trajet 2019. »

Vote CONTRE : CGT 9 voix

Vote POUR : CFE-CGC 7 voix et CFDT 5 voix

Vote Abstention : FO 7 voix

**Prochaine réunion du Comité Social et Economique :
le jeudi 26 septembre.**